
Adresse de la société populaire de la commune de Moleme (Côte-d'Or) qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et fait l'éloge du brave Geffroy, lors de la séance du 12 messidor an II (30 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la commune de Moleme (Côte-d'Or) qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et fait l'éloge du brave Geffroy, lors de la séance du 12 messidor an II (30 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 289-290;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25554_t1_0289_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

et de la nation française dont vous avez toute la confiance, et qui a juré de vivre libre ou mourir, non, nous (*sic*), vous n'êtes pas usés la force et la vigueur que vous avez déployés contre les fourbes et les traitres qui étoient parmi vous, nous donnent la flatoeuse et douce esperance que le vaisseau de la République ne tardera pas d'arriver hureusement au port, nos enfants sont sur les frontieres, ils savent contenir les despotes coalisés font mordre la poussière a leurs vils satellites et nous annoncent des jours heureux, nous leur avons préparé une récolte abondante que le Dieu de la Raison nous promet de recueillir 3 décades d'avance, cette précose et riche moisson fait le desespoir de nos ennemis, les laches! qu'ils apprennent que nous avons toujours du fer et de l'acier a leur opposer.

Citoyens législateurs commandez sans crainte si la circonstance l'exige le jour que vous nous assignerez pour aller combattre les ennemis de la Patrie sera un jour de jouissance pour nous, vous trouverez dans nos bataillons agricoles des hommes et des vrais soldats de la liberté qui vous jurent avec la société des vrais sans culottes de Vauvillers un attachement inviolable et aussi indivisible que la République française ».

MUNIER fils (*secrét.*), J. ESTIENNE (*présid.*) [et 1 signature illisible].

26

La société populaire de Valence, département de la Drôme, fait hommage à la Convention nationale de deux imprimés: l'un est une adresse à toutes les sociétés populaires de la République, pour répondre à toutes les calomnies lancées contre ces sentinelles vigilantes de la liberté, en rappelant les services qu'elles ont rendu et qu'elles rendent journellement à la révolution; l'autre est un petit ouvrage destiné particulièrement aux habitants des campagnes, intitulé: *Dialogue moral et politique*.

Le principal but de cet ouvrage est de détruire le fanatisme et la superstition.

Mention au procès-verbal, renvoi au comité d'instruction publique (1).

27

La société populaire de Rouen, département de la Seine-Inférieure, témoigne à la Convention nationale l'horreur et l'indignation dont elle a été pénétrée à la nouvelle de l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre, et présente au brave Geffroi le tribut de reconnaissance que lui a mérité son héroïque dévouement.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XL, 303.

(2) P.V., XL, 303. B³, 14 mess. (suppl^t).

[Extrait de la délibération du 6 prair. II] (1).

Un membre observe à la société que l'attentat commis à la representation nationale en la personne de Collot et Robespierre il fait la motion qu'il soit fait une adresse à la Convention sur le fait et sur les mesures qu'elle doit prendre dans sa sagesse pour sa sûreté: la société délibère à l'unanimité que l'adresse sera envoyée et pour sa rédaction le président nomme Blanche et Blacher.

[Aux repr. du peuple français].

Un nouvel attentat contre la liberté vient d'être commis dans la personne des représentants du peuple Collot et Robespierre vos collègues. La punition du scélérat ne peut suffire à la vengeance nationale [,] des recherches les plus exactes contre les corrupteurs et les agents coalisés contre notre république naissante peuvent seules empêcher le renouvellement de pareils forfaits.

Cet attentat est la dernière convulsion de la tyrannie expirante et désespérée qui voit le tombeau qui va la faire oublier à jamais. Frapés d'indignation contre les lâches ennemis de notre patrie qui ont voulu arrêter le cours de vos grandes opérations; nous nous sommes empressés de vous témoigner combien nous avons frémi d'horreur sur la scélératesse de ces monstres qui ne veulent acquérir de célébrité que par des forfaits. Mais le génie tutélaire des français n'a pas permis qu'un crime, qui aurait couvert de deuil la République, s'accomplît. Montagnards, opérez toujours avec ce caractère sage et imperturbable, qui ne vous a pas abandonné, la vérité et la justice surnageront sur l'océan des dissensions civiles et vous porterez dans tous les mondes possibles la liberté sans laquelle, il n'est point de bonheur pour l'espèce humaine

O Geffroi, reçois le tribut de reconnaissance qui t'es dû; ta démarche republicaine nous confirme de plus en plus l'esprit de liberté qui anime nos frères les parisiens. S. et F. ».

AMETTE fils (*secret.*), DUMONT (*secret.*), LEROUX (*Présid.*) [et 1 signature illisible].

28

La société populaire de la commune de Moleme, district de Châtillon-sur-Seine, département de la Côte-d'Or, exprime son indignation contre les monstres assassins qui ont voulu priver la République de deux représentants du peuple. Les membres de cette société regrettent de n'avoir pu, comme le brave républicain Geffroy, faire au tour de ces fidèles mandataires un rempart de leurs corps.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Molême, 2 mess. II] (3).

« Citoyens Législateurs.

Vous avez décrété que la vertu étoit à l'ordre du jour, et par un contraste affreux, les tyrans y ont mis le crime, ils mettent tout en œuvre

(1) C 309, pl. 1206, p. 5.

(2) P.V., XL, 304.

(3) C 309, pl. 1206, p. 6.

pour exécuter leurs projets perfides, et l'infame Admiral en est donc un nouvel instrument ! il falloit là un Geofroi pour arrêter le fer meurtrier de cet infernal assassin. Nous regrettons de n'avoir pû comme ce brave républicain faire autour de ces fidels mandataires du peuple, et nous pouvons dire de ces peres de la patrie, un rempart de nos corps. Dans nos chaumières nos cœurs ont tréssailli de joie à la nouvelle heureuse que Robespierre, et Collot d'Herbois ces intrépides défenseurs de la Souveraineté du peuple vivaient encore. Nous vous conjurons, citoyens législateurs, de continuer à réunir tous vos efforts pour faire reconnoître partout l'empire de vos loix sages. Nous terminons donc cette adresse en portant nos vœux à l'être suprême pour la conservation des jours précieux de nos infatigables législateurs, et pour le prompt rétablissement du généreux Geofroi ».

C. BERNARD (*présid.*), BOURDOT (*secret.*), MAITTE, CHARBONNEL, PARMENTIER fils (*off. de santé*), VAUCHER, PARMENTIER (*vice presid.*), PIVERT, BERTHIER, autre VAUCHER, BOURDOT, BERTHIER, HUMBERT, autre VAUCHER, MARESCHAUX, TESTARD, Henri BERTHIER, DÉGUILLY, Denis ANDRÉ [et 3 signatures illisibles].

29

L'agent national du district d'Uzès-la-Montagne, département du Gard, annonce à la Convention nationale que l'administration de ce district a fait passer à la monnoie de Paris 475 marcs 4 onces d'argenterie d'églises; que, de son côté, en exécution des arrêtés du comité de salut public, il a fait passer à la fonderie d'Avignon 269 quintaux 17 livres de métal de cloches, 37 quintaux 8 livres de cuivre rouge et jaune, et 7 quintaux 23 livres de plomb, le tout poids de marc, et enfin qu'en exécution du décret du 13 prairial, il a fait choix de 6 jeunes citoyens qui doivent se rendre à l'École de Mars, à Paris, qui ont toutes les qualités requises par la loi, et qui sont partis le 28 prairial avec l'enthousiasme républicain.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

30

Le citoyen Roi, domicilié à Paris et qui est privé de la vue, fait hommage à la Convention nationale d'un hymne dont il est l'auteur, sur la victoire remportée au champ de Fleurus le 8 de ce mois. Il demande que la Convention lui permette de changer son nom en celui d'Ori.

Mention honorable de l'offre, renvoi au comité d'instruction publique (2).

(1) P.V., XL, 304. B⁴ⁿ, 16 mess. (suppl^t); J. Lois, n° 640; M.U., LXI, 303 (pour 203).

(2) P.V., XL, 304. B⁴ⁿ, 14 mess. (suppl^t); J. Perlet, n° 646.

31

L'agent national du district de Lille, département du Nord, annonce à la Convention nationale que la vente des domaines nationaux et des biens provenant des émigrés, va de mieux en mieux. Depuis l'origine jusqu'au 1^{er} messidor, la vente des biens nationaux est de 19,056,070 liv. 6 s. 3 den., sur une estimation de 10,806,708 liv. 1 s. 10 den.; celle des biens provenant des émigrés est de 3,463,645, sur une estimation de 1,314,504 liv. 13 s. 5 den. Il a déjà été payé, sur les biens nationaux vendus, 14,901,188 liv. 12 s. 7 den.; et sur ceux provenant des émigrés, 520,359 liv. 3 s. 2 d.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

32

La société populaire de la commune de l'Orient exprime son indignation contre l'attentat dirigé sur Collot-d'Herbois et Robespierre. Elle envie au brave Geffroy la gloire immortelle qu'il vient d'acquérir. Les membres de cette société sont autant de Geffroy prêts à verser tout leur sang pour la défense de la représentation nationale et celle de la République. Sentinelles vigilantes, nous bravons, dit-elle, les tentatives atroces des stipendiés de Pitt. Ses forfaits excitent en nous une fureur générale: guerre à mort aux tyrans! mort au dernier Anglais et Hanovrien! Votre décret contre ces scélérats n'a fait qu'ajouter à la haine que nous leur avons vouée; c'est notre cri de vengeance. L'écho de nos rochers le répète sur les flots qui portent nos vaisseaux; nos frères l'entendent, et mesurent à notre indignation les coups terribles qui vont écraser cette race impie et barbare. Persévérez représentants, ajoute-t-elle, achevez l'anéantissement des traîtres, étouffez tous les vices. Fermes à votre poste, bravez les poignards des *Corday*, des *Renaud*, des *Amiral*, etc.; les républicains de l'Orient seront aussi vos boucliers. La même société envoie une somme, 1,383 liv. 15 s., que des ouvriers et ouvrières du Port-de-l'Orient, des habitans de deux communes voisines, Plémur et Guidel ont déposées, pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

33

La société populaire de Nevers écrit à la Convention nationale: Le crime voilé par des défenseurs officieux, dont la cupidité ne dirigerait que trop souvent le zèle et l'éloquence,

(1) P.V., XL, 304.

(2) P.V., XL, 305 et XLI, 105. B⁴ⁿ, 16 mess. (suppl^t). Mentionné par Rép., n° 193; F.S.P., n° 361; J. Paris, n° 553.